



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1705

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation de compétence de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion des aides à la pierre du parc privé 2009-2014 - Bilan de l'année 2009 et convention d'application 2010 pour le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Monsieur Brachet

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

**Séance publique du 20 septembre 2010**

**Délibération n° 2010-1705**

commission principale : urbanisme

objet : **Délégation de compétence de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion des aides à la pierre du parc privé 2009-2014 - Bilan de l'année 2009 et convention d'application 2010 pour le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0632 du 9 mars 2009, le conseil de Communauté a décidé de renouveler la convention passée avec l'Etat et l'ANAH, portant sur la délégation des aides à la pierre pour les années 2009 à 2014, et a approuvé le programme de la convention d'application pour l'année 2009. Ces conventions ont été signées le 27 avril 2009.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de l'année 2009 et de proposer au Conseil les objectifs et moyens à dédier au financement du logement privé pour l'année 2010.

Du fait d'une réorganisation importante du financement et des dispositifs d'aides de l'ANAH, la répartition locale du budget 2010 de l'ANAH délégué, pour les travaux dans le parc privé existant, a été déterminée tardivement, par courrier de monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes en date du 4 juin 2010 (suite au conseil d'administration de l'ANAH du 5 mai 2010).

Afin de ne pas interrompre l'octroi des aides dans les dispositifs en cours de l'agglomération (programmes d'intérêt général -PIG-, opérations programmées d'amélioration de l'habitat -OPAH-, plans de sauvegarde) et de permettre l'instruction des dossiers sur le début d'année 2010, l'ANAH a mis à disposition de la délégation locale du Rhône, pour la Communauté urbaine de Lyon, une enveloppe équivalente à 30 % des aides octroyées en 2009, soit 3 700 000 € en avril 2010. Une deuxième autorisation d'ouverture de crédits d'un montant de 2 568 000 € a été mise en place en juillet 2010.

La délégation locale de l'ANAH assurant également l'instruction des aides de la Communauté urbaine et de la Région, il a également été mis à sa disposition, par la Communauté urbaine, une enveloppe équivalente à 30 % des crédits engagés l'année précédente (1 650 000 € environ), soit la somme de 480 000 € à l'occasion de la délibération n° 2010-2460 du 26 avril 2010 (avenant 2010 à la délégation des aides - volet parc social).

**1° - Résultats 2009 du financement du logement privé ancien**

De manière générale, l'année 2009 a été une année record pour le financement du parc privé :

|  |              |
|--|--------------|
| Montant des crédits pour les subventions pour travaux        | 14 403 442 € |
| Crédits de l'ANAH engagés pour la Communauté urbaine en 2009 | 12 900 000 € |
| Crédits de la Communauté urbaine                             | 1 480 442 €  |

| Objectifs de production Loyers maîtrisés | Réalisation Loyers maîtrisés | Objectifs de production Lutte habitat Indigne | Réalisation Lutte habitat Indigne | Dossiers à l'immeuble               | Dossiers en faveur de propriétaires occupants modestes |
|--|------------------------------|---|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| 325                                      | 227                          | 210   | 248                               | 36, correspondant à 5 649 logements | 412  |

## 2° - Convention d'application 2010 pour le parc privé : objectifs et crédits octroyés

Objectifs fixés par l'ANAH :

| Objectifs 2010   | Crédits octroyés (ingénierie comprise) |
|--|--|
| <i>Aides à la réhabilitation de 750 logements indignes ou très dégradés :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 en faveur des propriétaires-bailleurs</li> <li>- 700 en faveur des syndicats de copropriétés</li> <li>- 5 en faveur directe des propriétaires occupants</li> </ul> | 6 047 000 €                            |
| <i>Aides à la réhabilitation de 480 logements en faveur des propriétaires occupants modestes dont 370 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique</i>  |  |
| <i>Aides à la réhabilitation de 75 logements en faveur des propriétaires-bailleurs pour la maîtrise des loyers :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 35 en très social</li> <li>- 20 en social</li> <li>- 20 en intermédiaire</li> </ul>  |  |
| <i>Aides aux copropriétés dégradées correspondant à 600 logements au total</i>   | 2 000 000 €                            |
| <b>Total</b>   | <b>8 047 000 €</b>                     |

Il est à noter que les objectifs et crédits sont en baisse par rapport à l'année 2009.

Les enveloppes financières associées à ces objectifs se déclinent comme suit :

- ANAH, enveloppe de droits à engagement : 8 047 000 € dont 643 850 € pour l'ingénierie (502 850 € pour l'animation des dispositifs et 141 000 € pour les études),

- Communauté urbaine, subventions :

- . 1 600 000 € pour les subventions pour travaux,
- . 1 700 000 € au maximum pour l'ingénierie ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

### DELIBERE

**1° - Approuve**, dans le cadre de la délégation de compétence de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) à la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion des aides à la pierre du parc privé pour la période 2009-2014 :

a) - le bilan de l'année 2009,

b) - la convention d'application pour l'année 2010 relative au parc privé à passer entre la Communauté urbaine et l'ANAH pour l'année 2010,

c) - l'avenant à la convention pour la gestion des crédits de l'ANAH.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention d'application et ledit avenant.

**3° - Arrête :**

a) - le montant de la délégation des aides de l'ANAH pour le financement des actions du parc privé pour l'année 2010, soit un montant de 8 047 000 €,

b) - le montant des crédits de la Communauté urbaine pour les aides aux travaux dans le parc privé pour l'année 2010, soit un montant de 1 600 000 € déduction faite de 480 000 € ayant déjà fait l'objet d'une autorisation de programme, soit 1 120 000 €,

c) - le montant des crédits de la Communauté urbaine pour l'ingénierie dans le parc privé pour l'année 2010, soit un montant maximum de 1 700 000 €.

**4° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée, au titre de l'enveloppe 2010 sur l'opération n° 1987, individualisée le 26 avril 2010 pour un montant de 480 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 120 000 € en dépenses (subventions aux travaux) répartis selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € en 2010,
- 820 000 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 600 000 € en dépenses.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - comptes 204 170 et 204 200 - fonction 72, pour un montant de 1 120 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.**